

Soutien aux manifestations culturelles

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a mandaté Loisir Sport Centre-du-Québec (LSCQ) pour la gestion et la coordination du programme *Soutien aux manifestations culturelles* s'adressant **aux jeunes adeptes du loisir culturel** sur le territoire de la région du Centre-du-Québec.

Les deux partenaires souhaitent assister financièrement les organismes du territoire dans la **réalisation de manifestations culturelles** permettant **aux jeunes adeptes du loisir culturel** d'être soutenus dans la mise en valeur de leur potentiel expressif et dans leurs prestations publiques.

Objectifs

Les objectifs du programme sont les suivants:

- **soutenir financièrement la réalisation d'activités et de manifestations culturelles** par et pour les jeunes âgés de 12 à 30 ans;
- **soutenir financièrement l'accès des jeunes à des services techniques et professionnels** afin de **bonifier leur formation et améliorer leurs performances culturelles**.

Clientèle visée

Les projets financés dans le cadre du présent programme doivent s'adresser **aux jeunes du territoire de la région du Centre-du-Québec** âgés de 12 à 30 ans.

Territoire desservi

Les organismes demandeurs doivent avoir leur siège social et exercer leurs activités sur **le territoire de la région du Centre-du-Québec**. De plus, les projets faisant l'objet d'une demande doivent être réalisés sur ce même territoire.

Définitions

- **Une manifestation culturelle** est constituée d'un ou de plusieurs événements permettant aux jeunes adeptes de loisir culturel d'être soutenus dans la mise en valeur de leur potentiel expressif et de rendre visible à la population le fruit de leur cheminement (source : MCC).
- **Une manifestation est d'envergure**
 - **locale** si elle regroupe des **participants** provenant d'une municipalité;
 - **territoriale** si elle regroupe des **participants** provenant de plusieurs municipalités du territoire de la MRC;
 - **régionale** si elle regroupe des **participants** provenant de plus de trois territoires de MRC.

Disciplines et type d'activités culturelles reconnues et admissibles au programme

Les disciplines culturelles reconnues sont :

- les arts visuels (métiers d'art ou art plastique);
- les arts de la scène (musique, théâtre, danse, etc.);
- les arts de la communication (cinéma, télévision, radio, vidéographie);
- le loisir littéraire;
- l'improvisation.

Les types d'activités admissibles sont principalement :

- des ateliers de formation axés sur les disciplines culturelles reconnues;
- des spectacles mettant en vedette le talent des jeunes adeptes du loisir culturel;
- des expositions permettant la diffusion d'œuvres d'art réalisées par les jeunes artistes amateurs.

Les activités suivantes ne sont pas admissibles :

- des conférences ou des spectacles réalisés par des artistes professionnels;
- la visite d'expositions professionnelles;
- toute autre activité ne suscitant pas la participation des jeunes.

Condition d'admissibilité

- Les organismes demandeurs doivent être légalement incorporés, poursuivre un but non lucratif et avoir leur siège social sur le territoire du Centre-du-Québec.
- Le projet doit être conforme aux objectifs du programme et s'inscrire dans les champs d'activité reconnus et disciplines reconnues.
- Les projets doivent s'adresser **aux jeunes de 12 à 30 ans** et **une seule demande par organisme** est acceptée.
- Dans le cas des écoles secondaires, seuls les projets réalisés dans un **cadre parascolaire** sont admissibles.
- L'organisme demandeur doit **avoir obligatoirement remis le rapport d'activité** de la dernière année, s'il a été subventionné, incluant une **liste de noms et provenance des participants** à la manifestation culturelle.
- Les organismes demandeurs doivent obligatoirement présenter un **budget avec un taux d'autofinancement d'un minimum de 50 %**.
- La période de réalisation du projet doit se situer entre le **1^{er} janvier et le 31 décembre 2018**.

Tous les projets admissibles seront analysés, mais **une priorité sera accordée** :

- **aux projets d'envergure régionale** suscitant la concertation des organismes du milieu aux quatre coins de la région du Centre-du-Québec;
- **aux projets en démarrage** (1 à 3 ans d'existence) ou aux projets qui ont déjà été subventionnés, mais qui présentent **un nouvel élément à caractère novateur**.

Critères de sélection

Les critères de sélection des projets constituent les lignes directrices qui guideront les membres du comité régional de sélection des projets. Les critères suivants seront prépondérants dans l'analyse et l'évaluation des projets :

- les projets permettant la reconnaissance de la jeune relève et la tenue de prestations publiques;
- les projets impliquant les jeunes dans leur préparation et leur réalisation;
- les projets présentant un budget et un échéancier réaliste;
- l'envergure du projet;
- le nombre de jeunes participants;
- le plan promotionnel et l'aspect novateur du projet;
- l'autofinancement du projet et l'implication du milieu dans la réalisation du projet;
- le financement déjà reçu du MCC ou d'autres organismes de la région;
- la répartition des projets par MRC sur le territoire de la région du Centre-du-Québec.

Aide financière et modalités de subvention

L'envergure tient compte de la **provenance des participants** et non de celle des spectateurs. Chaque projet retenu est **admissible à une subvention selon son envergure** :

- o projet **d'envergure locale** - un maximum de **500 \$** par projet;
- o projet **d'envergure territoriale** - un maximum de **1 000 \$** par projet;
- o projet **d'envergure régionale** - un maximum de **2 500 \$** par projet *.

***Pour les projets d'envergure régionale**, le comité de sélection peut, selon le budget disponible, **accorder un montant supérieur au montant admissible**.

- Le versement de la subvention se répartit comme suit : **75 % lors de la confirmation** de l'acceptation du projet et **25 % après approbation du rapport d'activité**.
- La subvention accordée ne peut excéder **50 % des dépenses admissibles**.

Les dépenses suivantes sont admissibles si elles sont affectées au projet :

- la rémunération du personnel;
- les honoraires du personnel;
- les frais de communication et de promotion;
- la location d'équipement;
- l'achat de matériel et de fournitures de bureau.

Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles :

- les dépenses en immobilisation (incluant le matériel informatique et l'équipement);
- les **cachets d'artistes**, bourses ou prix en argent remis aux jeunes artistes;
- le financement d'un projet déjà réalisé;
- les dépenses qui font l'objet d'un programme gouvernemental déjà prévu à cet effet;
- les dépenses régulières au fonctionnement.

Engagements

L'organisme bénéficiaire d'une subvention dans le cadre de ce programme s'engage à

- réaliser le projet comme approuvé et n'y apporter aucune modification majeure qui pourrait en altérer le caractère ou la qualité sans l'autorisation de Loisir Sport Centre-du-Québec (LSCQ);
- mentionner la contribution du ministère de la Culture et des Communications, et de LSCQ dans le cadre de la réalisation du projet (dépliants, affiches, publicité, etc.);
- remettre le rapport d'activité à Loisir Sport Centre-du-Québec (LSCQ) dans les **30 jours suivant la réalisation du projet**. Si ledit rapport n'est pas déposé auprès de LSCQ dans le délai prescrit, toute demande ultérieure sera refusée;

- informer Loisir Sport Centre-du-Québec de toute demande de subvention qui aurait été adressée à d'autres ministères ou organismes gouvernementaux **pour les mêmes activités**; lui en communiquer les résultats, même si ceux-ci étaient postérieurs à la demande adressée. Dans le cadre de ce programme, les nouvelles subventions ne peuvent remplacer la contribution que le promoteur du projet s'est engagé à investir.
- produire une résolution par laquelle il **s'engage à réaliser le projet comme approuvé** et à y **contribuer pour un minimum de 10 % du total des dépenses admissibles** dont pas plus de la moitié en service (Voir revenus autonomes, Annexe A).

Date limite de présentation

Le 10 novembre 2017 est la **date limite de présentation** pour les projets qui se réaliseront entre le **1^{er} janvier et le 31 décembre 2018**.

FORMULAIRE DE DEMANDE 2018
Soutien aux manifestations culturelles

1. Informations générales

Nom de l'organisme ou groupe:	
Adresse :	Téléphone :
	Télécopieur :
Code postal :	Courriel :

2. Nom du président de l'organisme ou répondant du groupe

3. Nom du responsable du projet

Nom :	
Titre ou fonction :	Téléphone :
Courriel :	Télécopieur :

4. Informations sur le projet

Titre du projet :	Nombre d'années d'existence de la manifestation ou de l'événement :
-------------------	---

Nature de la manifestation

Faites une brève description de votre manifestation ou joignez une annexe descriptive. **Précisez le caractère novateur de votre projet et l'implication des jeunes dans l'organisation et la réalisation de l'événement.**

--

Date(s) et lieu(x) de la manifestation:

Objectifs poursuivis (Pourquoi organisez-vous cette manifestation culturelle?)

--

Si des profits nets se dégagent de votre événement à quelles fins serviront-ils ?

--

Activités de promotion

(Quels moyens prévoyez-vous utiliser pour promouvoir votre événement dans votre localité ou ailleurs en région ? Ex. : dépliant-programme, affiches, conférence de presse, achat de publicité, etc.)

--

Principaux partenaires associés à l'événement

(Faites la liste des intervenants municipaux, scolaires, privés ou autres organismes du milieu qui seront associés à votre événement) :

--

Soutien aux manifestations culturelles

5. Portrait de la clientèle

Clientèle ou public cible	Quelle clientèle et quel groupe d'âge (entre 12 et 30 ans) ciblez-vous comme participant à votre événement ?		
ENVERGURE DU PROJET (L'envergure est évaluée selon la provenance des participants et non celle des spectateurs)	LOCAL <input type="checkbox"/> (participants provenant d'une municipalité)	TERRITORIAL <input type="checkbox"/> (participants provenant de plusieurs municipalités du territoire de la MRC)	RÉGIONAL <input type="checkbox"/> (participants provenant de plus de trois territoires de MRC)
Nombre anticipé de participants			
Nombre de spectateurs anticipés			
À quoi servira surtout l'assistance financière demandée dans le cadre de ce programme			
Si votre demande comporte beaucoup de manifestations culturelles se déroulant au cours de l'année ou touche à différentes disciplines, veuillez en faire un résumé.			

6. Pièces obligatoires à joindre à la demande

- Remplir l'**ANNEXE A** (ne peut être remplacé par un budget fourni en annexe)
- Remplir l'**ANNEXE B** (résolution de l'organisme)

7. Autres obligations à respecter

- Assurer une visibilité au **ministère de la Culture et des Communications et à Loisir Sport Centre-du-Québec** avant et pendant le déroulement de l'événement (ex. : visibilité dans votre dépliant-programme ou publicitaire, sur vos affiches promotionnelles)
- APRÈS L'ÉVÉNEMENT**, compléter et retourner le rapport d'activité 30 jours après la réalisation
- APRÈS L'ÉVÉNEMENT**, fournir copie des factures et des pièces justificatives **sur demande**

Le comité de sélection peut exiger, dans certains cas, le dépôt du dernier bilan financier de l'organisme

ANNEXE A

REVENUS	Montant \$	DÉPENSES	Montant \$
Revenu autonome de l'organisme demandeur (Contribution pour un minimum de 10 % du total des dépenses admissibles dont pas plus de la moitié en service.) Exemples de revenu autonome en argent : billetterie, adhésions, inscriptions, matériel promotionnel, fonds de l'organisme, etc.)		Services professionnels : (honoraires du personnel relié directement au projet)	
	\$		\$
	\$		\$
	\$		\$
Revenu autonome en service (Exemples : prêt gratuit d'équipement ou autres, location de l'auditorium ou personnel prêté pour la réalisation de l'événement)		Location équipement (son, éclairage et autres) Achat matériel (décor ou autres) Les dépenses en immobilisation ne sont pas admissibles.	
	\$		\$
	\$		\$
Soutien des organismes du milieu (Commandites de commerces, entreprises, organismes sociaux, etc.)			\$
	\$		\$
	\$		\$
	\$	Publicité, promotion :	
	\$		\$
Soutien financier de d'autres ministères ou d'organismes gouvernementaux			
	\$		\$
Autres revenus (précisez) :		Frais d'administration Papeterie, bureau, frais de poste photocopie (Les frais d'administration ne doivent pas excéder 5 % du total des dépenses admissibles)	\$
	\$		
	\$	Autres dépenses (précisez) :	
	\$		\$
	\$		\$
	\$		\$
Aide financière demandée dans le cadre du présent programme	\$		\$
TOTAL DES REVENUS :	\$	TOTAL DES DÉPENSES :	\$
Contribution du milieu en temps bénévole :	Nombre de bénévole: X nombre d'heures : X/heure (salaire minimum) = \$		\$

IMPORTANT : Si un écart financier important est observé entre les prévisions budgétaires et le budget réel, LSCQ se donne le droit de réviser le montant de la 2^e tranche de subvention à verser.

ANNEXE B

RÉSOLUTION DE DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE DE L'ORGANISME PROMOTEUR

À la réunion du conseil d'administration _____

(Nom de l'organisme ou groupe)

tenue _____ ,

il a été résolu que _____

(Nom du porte-parole et répondant(e) de l'organisme ou groupe)

soit autorisé à déposer, à traiter et à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière au programme Soutien aux manifestations culturelles pour l'événement suivant :

Titre de l'événement : _____

En signant cette demande, l'organisme demandeur s'engage à **respecter les conditions et les exigences du présent programme, à contribuer pour un montant de ____ \$**, et à déclarer que tous les renseignements fournis sur le formulaire de demande d'aide financière sont véridiques et reflètent la réalité de l'organisme et la réalisation de la manifestation culturelle.

Signature _____

(Signature d'un(e) dirigeant(e) de l'organisme ou du groupe)

Date _____

Titre : _____

Téléphone : _____

SVP, bien vouloir retourner le formulaire

par courriel ou par poste,

accompagné de la résolution de votre organisme, des annexes A et B et de tout autre document jugé pertinent à votre demande, à :

Loisir Sport Centre-du-Québec

à l'attention de M^{me} Francine Lemire –

1352, rue Jean-Berchmans-Michaud

Drummondville (Québec) J2C 2Z5

Courriel : francine.lemire@centre-du-quebec.qc.ca

AVANT LE 10 NOVEMBRE 2017

Veillez prendre note que le comité de sélection ne pourra évaluer les projets dont les annexes sont incomplètes.